

**Sujet :** [INTERNET] zac du bosquel

**De :**

**Date :** 03/03/2024 16:37

**Pour :** pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr

bonjour,

je ne suis pas favorable à la construction d'une zac au bosquel ou ailleurs.  
Pourquoi non?

Le projet ne respecte pas la loi Zéro Artificialisation Nette : des solutions existent pour les investisseurs : entrepôts à étage et investissement dans d'autres secteurs : le rôle du préfet, des collectivités territoriales est d'orienter les changements, de protéger le bien commun. Ou est la modération des appétits financiers ! La terre pour s'alimenter et filtrer l'eau est plus importante que du béton. Et l'agriculture est le secteur économique primordial sur le territoire. ces 41ha représentent des emplois déjà installés.

Ce projet est dépassé : le secteur de la logistique le déclare : le temps des entrepôts unimodaux est terminé, il faut plusieurs axes de transports : les investisseurs devraient développer le ferroutage avec l'aide de l'état. Ils devraient être freinés dans des ambitions non réalistes et aux conséquences collectives négatives.

De nombreux entrepôts ont été construits, et ils sont encore à louer (voir jll.fr) : 1 ha à la blanche tâche, 3 ha aux bornes du temps, 3 ha à la mine d'or...ils ne sont pas saturés.

On ne peut pas compenser par de l'argent ou des salades, sur le toit des bâtiments comme c'est ridiculement déclaré, des terres agricoles qui ont permis l'autonomie alimentaire de l'Europe depuis les années 80. Qu'en sera-t-il demain. la prudence et la sagesse sont des oubliées de l'agitation consummatrice. Qu'en est-il de la responsabilité des élus et fonctionnaires de l'état? A quoi sert l'autorité préfectorale? il temps de travailler au service de tous. Merci d'avance.

, le bosquel